



Comité syndical du 2 juillet 2018

DELIBERATION N° 18-036

Objet : Soutien à la commune de Villiers le Bel pour le financement du projet Micro Folies

Le deux juillet deux mille dix-huit à seize heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	<u>Est excusée et suppléée :</u>	
Publication ou notification :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise France a été suppléée par M. Maurice CHAYET
	<u>A donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 18-036,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement avec la Commune de Villiers-le-Bel pour l'accompagnement au développement des usages numériques et la mise en œuvre du projet Micro-Folie ;

APPROUVE une subvention à la Commune de Villiers-le-Bel d'un montant maximum de 50 000 € pour le financement des investissements portant sur l'implantation d'une Micro-Folie dans la salle Jacques Brel ;

PRECISE que le syndicat Val d'Oise Numérique procédera au versement d'un acompte de 25 000 euros sur l'exercice budgétaire 2018 après la signature de la convention d'objectifs et de financement ;

PRECISE que le solde de la subvention, soit 25 000 € maximum, sera versé sur l'exercice budgétaire 2019 sous réserves des disponibilités budgétaire et sur présentation du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'opération par la Commune de Villiers-le-Bel ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON